

Page: 1/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - · Nom du produit: Signum liquid
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel aide pour la production de prothèses dentaires
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- · Service chargé des renseignements: E-Mail: msds@kulzer-dental.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
 - · Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 1B H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid

oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

méthacrylate de 1,4-butanediole

7,7,9 (ou 7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate 2-propenoic acid, 1,1'-[(1-methyl-1,2-ethanediyl)bis[oxy(methyl-2,1-ethanediyl)]]ester, reaction products with diethylamine

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)



Page: 2/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

· Indications complémentaires:

Le mélange contient 14,8 % de composants dont la toxicité est inconnue.

Contient 14,8 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers -

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description: Préparation aux méthacrylates

· Composants contribuant aux dangers:			
CAS: 28961-43-5 NLP: 500-066-5	propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic ≥10-<25% acid Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412		
CAS: 2082-81-7 EINECS: 218-218-1	méthacrylate de 1,4-butanediole ≥10-≤25% Skin Sens. 1B, H317		
CAS: 72869-86-4 EINECS: 276-957-5 Reg.nr.: 01-2120751202-6	7,7,9 (ou 7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12- ≥10-<25% diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate Re-xxxx Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317 EUH204		
CAS: 75980-60-8 EINECS: 278-355-8 Reg.nr.: 01-2119972295-2	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine 1-<3% Repr. 1B, H360Fd 19-xxxx Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317		
CAS: 111497-86-0 Numéro CE: 601-101-8 Reg.nr.: 01-2119961351-4	2-propenoic acid, 1,1'-[(1-methyl-1,2-ethanediyl)] ≥1-≤5% bis[oxy(methyl-2,1-ethanediyl)]]ester, reaction products 22-XXXX with diethylamine Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 EUH208		

·SVHC

75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

(suite page 3)



Page: 3/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - · après contact avec les veux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
 - Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
 - Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
 - · Autres indications -

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissues pour des quantités petites)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)



Page: 4/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Tenir les emballages hermétiquement fermés
 - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités · Stockage :
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
 - Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
 - · Autres indications sur les conditions de stockage : Stockage frais (pas au-dessus de 25° C)
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail. néant

· DNEL					
2082-81-7 méthacrylate de 1,4-butanediole					
Oral	population générale, long terme, systémique	2,5 mg/Kg (non défini)			
Dermique	travailleur industriel, long terme, systémique	4,2 mg/Kg/d (non défini)			
	2,5 mg/Kg/d (non défini)				
Inhalatoire travailleur professionnel, long terme, systémique 14,5 mg/m3 (non défini)					
	population générale, long terme, systémique	4,3 mg/m3 (non défini)			
72869-86-4	7,7,9 (ou 7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14 bisméthacrylate	-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl			
Oral	population générale, long terme, systémique	0,3 mg/Kg (non défini)			
Dermique	travailleur industriel, long terme, systémique	1,3 mg/Kg/d (non défini)			
	population générale, long terme, systémique	0,7 mg/Kg/d (non défini)			
Inhalatoire	travailleur industriel, long terme, systémique	3,3 mg/m3 (non défini)			
population générale, long terme, systémique 0,6 mg/m3 (non défini)					
75980-60-8	75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine				
Oral	population générale, long terme, systémique 0,0833 mg/Kg (non défini)				
Dermique	travailleur industriel, long terme, systémique	0,233 mg/Kg/d (non défini)			
	population générale, long terme, systémique	0,0833 mg/Kg/d (non défini)			
Inhalatoire	travailleur industriel, long terme, systémique	0,822 mg/m3 (non défini)			
	population générale, long terme, systémique 0,145 mg/m3 (non défini)				
PNEC					
2082-81-7	méthacrylate de 1,4-butanediole				
eau douce	0,043 mg/l (non défini)				

(suite page 5)



Page: 5/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

_		(suite de la page 4)	
	eau de mer	0,004 mg/l (non défini)	
station d'épuration des eaux usées		2 mg/l (non défini)	
	sédiments, poids sec, eau douce	3,12 mg/Kg (non défini)	
	sédiments, poids sec, eau de mer	0,312 mg/Kg (non défini)	
	sol, poids sec	0,573 mg/Kg (non défini)	
	72869-86-4 7,7,9 (ou 7,9,9) -trim bisméthacrylate	éthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl	
	eau douce	0,01 mg/l (non défini)	
	eau de mer	0,001 mg/l (non défini)	
	station d'épuration des eaux usées	3,61 mg/l (non défini)	
	sédiments, poids sec, eau douce	4,56 mg/Kg (non défini)	
	sédiments, poids sec, eau de mer	0,46 mg/Kg (non défini)	
sol, poids sec		0,91 mg/Kg (non défini)	
	75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine		
	eau douce	0,0014 mg/l (non défini)	
	eau de mer	0,00014 mg/l (non défini)	
	sédiments, poids sec, eau douce	0,115 mg/Kg (non défini)	
	sédiments, poids sec, eau de mer	0,0115 mg/Kg (non défini)	
	sol, poids sec	0,0222 mg/Kg (non défini)	

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact avec les yeux

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

Pas nécessaire en cas de ventilation suffisante; autrement utilisilisation de protection respiratoire (filtre A).

Protection des mains :

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. recommandée

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)



Page: 6/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

(suite de la page 5)

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc Caoutchouc nitrile

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.
- · Protection du corps : Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· État physique liquide · Couleur : incolore · Odeur : aenre ester

Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· inférieure : Non déterminé.

· supérieure : Non déterminé. >100 °C (72869-86-4 7.7.9 (ou 7.9.9) -triméthyl-Point d'éclair :

4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate)

100 °C

265,0 °C · Température d'inflammation : Température de décomposition : Non déterminé. рΗ Non déterminé.

Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Viscosité cinématique

· dynamique : Non déterminé. · Solubilité

· l'eau · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

40 hPa · Pression de vapeur à 20 °C:

· Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,850 g/cm³ Non déterminé. · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

non ou peu miscible

Aspect:

liquide · Forme :

(suite page 7)



Page: 7/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

(suite de la page 6)

· Indications im	portantes pour la protection de
	l'environnement ainsi que pour
la sécurité	• •

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· VOC Suisse

• Teneur en substances solides : 10,8 %

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

•	Informations	concernant	les	classes	de
	danger physiqu	ue			
	Cubatanasa	-4 41		:bl	

· Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
 - · Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant
 - · Indications complémentaires :

Possibilité de polymérisation générant du chaleur en cas de stockage trop longue et/ou au température élevé.

CH/FR

(suite page 8)



Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

		ded demined dispersiones, les sincres de dissensation ne sont pas remplis.		
		D/LC50 déterminantes pour la classification :		
28961-43-	5 prop	ylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)		
Dermique	LD50	>13.200 mg/kg (lapin)		
2530-85-0	métha	acrylate de 3-triméthoxysilylpropyle		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)		
2082-81-7	métha	acrylate de 1,4-butanediole		
Oral	LD50	10.066 mg/kg (rat) (OECD 401)		
72869-86-	4 7,7,9	(ou 7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl		
	bism	néthacrylate		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)		
68611-44-	68611-44-9 Silane, dichlorodimethyl-, reaction products with silica			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)		
75980-60-	75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)		
111497-86-0 2-propenoic acid, 1,1'-[(1-methyl-1,2-ethanediyl)bis[oxy(methyl-2,1-ethanediyl)]]				
ester, reaction products with diethylamine				
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)		

- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Page: 9/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

(suite de la page 8)

- · Indications toxicologiques complémentaires :
 - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 Repr. 1B
- 11.2 Informations sur les autres dangers
 - · Propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

12.1 TOXICILE					
· Toxicité a	· Toxicité aquatique :				
2530-85-0 méthacrylate de 3-triméthoxysilylpropyle					
EC50/48h	>100 mg/l (daphnies) (EU C2.)				
LC50/96h	>100 mg/l (poisson) (EU C.1)				
2082-81-7 m	2082-81-7 méthacrylate de 1,4-butanediole				
EC50/21d	14,1 mg/L (daphnies) (OECD 211)				
EC50/48h	32,5 mg/l (poisson)				
NOEC / 21d	5,09 mg/l (daphnies) (OECD 211)				
ErC50 / 72 h	9,79 mg/l (algues) (OECD 201)				
NOEC / 72h	2,11 mg/l (algues) (OECD 201)				
•	25 mg/l (poisson)				
ErC10/72h	4,35 mg/L (algues) (OECD 201)				
	7,7,9 (ou 7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl				
	nisméthacrylate sa la company de la comp				
EC50/48h	>1,2 mg/l (daphnies) (OECD 202)				
LC50/96h	10,1 mg/l (poisson) (OECD 203)				
ErC50 / 72 h	>0,68 mg/l (algues) (OECD 201)				
NOEC / 72h	0,21 mg/l (algues) (OECD 201)				
68611-44-9 S	Silane, dichlorodimethyl-, reaction products with silica				
LC50/96h	>10.000 mg/l (poisson) (OECD 203)				
ErC50 / 72 h	>10.000 mg/l (algues) (OECD 201)				
EC50 / 24h	>10.000 mg/l (daphnies) (OECD 202)				
75980-60-8 c	75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine				
EC50/48h	10.100 mg/l (algues)				
	3,53 mg/l (daphnies) (OECD 202)				
LC50/96h	1,4 mg/l (poisson) (OECD 203)				
ErC50 / 72 h	>2,01 mg/l (algues) (OECD 201)				
ErC10/72h	1,56 mg/L (algues) (OECD 201)				
· 12.2 Persista	· 12.2 Persistance et dégradabilité				

2530-85-0 méthacrylate de 3-triméthoxysilylpropyle

biodégradation 69 % /28d (non défini) (OECD 301F; ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D)

(suite page 10)



Page: 10/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

(suite de la page 9)

2082-81-7 méthacrylate de 1,4-butanediole

biodégradation 84 % /28d (non défini) (OECD 310)

72869-86-4 7,7,9 (ou 7,9,9) -triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate

biodégradation 22 % /28d (non défini) (OECD 301B; ISO/ 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C)

75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

biodégradation 0-10 % /28d (non défini) (OECD 301F; ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

potentiel de bioaccumulation (BCF) 47-55 (non défini)

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · PBT: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11

- · 12.7 Autres effets néfastes
 - · Autres indications écologiques :
 - Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- Catalogue européen des déchets
- 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
 - · Emballages non nettoyés :
 - Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ĂDN, IMDG, IATA néant

(suite page 11)



Page: 11/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

(suite de la page 10) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA ·Classe néant · 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin : Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par Non applicable. l'utilisateur · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport : "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

aucune information disponible

- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT aucune information disponible
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
- Aucun des composants n'est compris.
 - Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ANNEXE I (Potentiel d'appau-vrissement de la couche d'ozone)
 - · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
 - Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

(suite page 12)



Page: 12/12

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 29.07.2024 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 03.07.2024

Nom du produit: Signum liquid

(suite de la page 11)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient . Peut produire une réaction allergique.

Date de la version précédente: 15.11.2022

· Numéro de la version précédente: 4

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR